



AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORTS SANITAIRES EN STATION POUR LE SKI NORDIQUE

Entre les soussignés :

La commune de Crêts en Belledonne représentée par son Maire en exercice Monsieur Jean-Louis Maret autorisé par délibération du 10 décembre 2019 à signer le présent avenant, ci-après dénommé : “ La commune ”

D'une part,

ET

La société Allevard Ambulances, domiciliée à Allevard les Bains, représentée par Mme BATTARD, responsable de la société, ci-après dénommé : « Le prestataire »,

D'autre part.

Préambule :

Les opérations de secours organisées sur le domaine de ski nordique de la commune de Crêts en Belledonne sont principalement réalisées par des pisteurs secouristes recrutés par la commune.

La commune de Crêts en Belledonne doit passer également des conventions entre des ambulances privées pour les transports jusqu'aux cabinets médicaux ou les hôpitaux les plus proches.

Les nouveaux tarifs pour la saison 2019/2020 sont les suivants.

ARTICLE 8 : Le tarif des prestations est fixé chaque année au mois d'octobre selon les informations apportées au modèle de tableau joint ci-dessous :

Domaine de ski nordique :

	Bas des pistes vers le cabinet médical de la station de Prapoutel les Sept Laux	Bas des pistes vers le CHU Nord de La Tronche	Bas des pistes vers le CHU Sud de Chambéry	Bas des pistes vers le CHU Hopital Sud à Echirolles	Bas des pistes vers la clinique Médipôle de Challes-les-Eaux
Semaine ambulance -	561,00 €	561,00 €	608,00 €	608,00 €	561,00 €
Semaine Transport assis prof/ VSL/ Taxi prof	440,00 €	440,00 €	458,00 €	458,00 €	440,00 €
Samedi, dimanche, férié - ambulance	842,00 €	842,00 €	912,00 €	912,00 €	842,00 €
Samedi, dimanche, jours fériés : transport assis prof/VSL/Taxi prof	660,00 €	660,00 €	687,00 €	687,00 €	660,00 €

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Crêts en Belledonne, le 2019.

Pour le prestataire
Société Allevard Ambulances

Mme BATTARD

Pour la Commune de Crêts en Belledonne

Le Maire,

Jean-Louis MARET